

**Mesures préventives dans le contexte de la pandémie du Coronavirus :
Directives concernant la fermeture des presbytères au public
et la gestion du personnel et des bénévoles**

À toute la communauté diocésaine du Diocèse de Trois-Rivières,

À mesure que les autorités civiles définissent des mesures préventives pour le bien commun, le diocèse de Trois-Rivières précise ses directives afin de collaborer à l'effort collectif pour freiner la progression de la pandémie du coronavirus. C'est dans cet esprit que, en tant qu'Évêque du diocèse de Trois-Rivières, je vous communique les directives suivantes.

Mesures obligatoires

Je demande aux fabriques des paroisses, en concertation avec les personnes responsables du personnel, d'appliquer les mesures qui suivent pour la période du lundi 16 mars au vendredi 27 mars 2020 inclusivement:

- Les bureaux des paroisses et des communautés de proximité, dans les presbytères ou encore dans les sacristies, sont fermés pour le public, c'est-à-dire pour l'accueil physique des paroissiens et des bénévoles pour une période de 2 semaines, à compter du lundi 16 mars 2020. Par conséquent, durant cette période, les services aux paroissiens sont offerts uniquement par courrier, par téléphone ou par courriel.
- Les employés âgés de moins de 70 ans sont priés de se présenter au travail afin de poursuivre leurs tâches habituelles, à l'exception du service d'accueil physique des personnes en raison de la fermeture des bureaux au public.
 1. Les fabriques augmentent les mesures d'hygiène par un entretien ménager plus fréquent des bureaux, des postes de travail, comme aussi des poignées de porte et rampes d'escalier, etc.;
 2. Les fabriques s'assurent que les employés au travail connaissent et observent rigoureusement les **consignes sanitaires du Gouvernement du Québec ([cliquez ici](#))**;
 3. Les fabriques s'assurent que les employés en poste disposent des fournitures d'hygiène supplémentaires, notamment pour le lavage des mains et le nettoyage de leur poste de travail, surtout les postes informatiques qui sont partagés par plusieurs utilisateurs;
 4. Des arrangements pour le télétravail peuvent être consentis par la personne responsable du personnel à la paroisse, tout en s'efforçant de maintenir un certain service d'accueil téléphonique, dans la mesure du possible.

Considérant l'incitation du Gouvernement du Québec, à l'égard des personnes âgées de 70 ans et plus, de limiter leurs sorties et déplacements :

- ➔ les fabriques sont priées de libérer avec solde, pour une période de 2 semaines, tout employé âgé de 70 ans et plus. Il est toutefois possible, pour le personnel de bureau âgés de 70 ans et plus, de prendre des arrangements de télétravail, si la technologie informatique le permet.
- ➔ les prêtres, les coordonnateurs et coordonnatrices, les agentes de pastorale et les diacres, âgés de 70 ans et plus, ne tiennent aucune réunion dans les lieux physiques de la paroisse pour la période des 2 prochaines semaines. Ils sont invités plutôt à exercer leurs fonctions, dans les limites du possible, par l'usage des moyens de communication comme le téléphone, les conférences téléphoniques, les caméras web, etc.

À la suite de mon premier Communiqué daté du vendredi 13 mars 2020, je précise ici :

- ➔ étant donné l'âge moyen des bénévoles, tous les comités de la paroisse, équipes, conseils, assemblées de fabrique, chorales, etc. suspendent leurs activités pour les 2 prochaines semaines.

À compter de lundi 16 mars jusqu'au vendredi 27 mars, les bureaux de l'évêché et de l'Office diocésain de pastorale sont fermés au public, c'est-à-dire pour l'accueil physique des personnes, mais le personnel est autorisé à accueillir des personnes sur rendez-vous seulement, pour des motifs réellement pressants. Le personnel du Service de l'administration, de la Chancellerie, du Service de pastorale, du Service des ministères, du Service des ressources humaines demeure en poste pour continuer de vous soutenir par téléphone, courriel ou autre technologie.

Pour toute demande d'éclaircissement, les responsables pastoraux et administratifs des paroisses ou d'autres secteurs ecclésiaux de notre diocèse sont priés de s'adresser à M. l'abbé Claude Lapointe, vicaire général du diocèse, ou à l'Office diocésain de pastorale (819-379-1432 poste 2368 ou communication@diocese-tr.qc.ca). Vos demandes et questions seront référées aux personnes compétentes du soutien diocésain.

Je remercie toutes les personnes qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur compétence pour l'activité de l'Église catholique chez nous. Je souhaite prendre soin des personnes de 70 ans et plus en leur demandant moi aussi de suspendre leur engagement dans leur communauté chrétienne. Je les assure de ma prière et de ma bénédiction remplie de reconnaissance.

Avec ma bénédiction fraternelle,



+Luc Bouchard, évêque de Trois-Rivières
Trois-Rivières, le dimanche 15 mars 2020